

Rapport du conseil communal du 26 juin 2020

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, demande au conseil communal d'approuver un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le point supplémentaire concernant la prolongation de la désignation d'une salle pour les réunions du conseil communal pendant la pandémie actuelle liée au Corona est approuvé à l'unanimité par le conseil communal. Jusqu'à nouvel ordre, les réunions se tiendront dans les locaux de la "Buvette Op Flohr".

1. Enseignement fondamental : Organisation scolaire 2020/2021

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souhaite la bienvenue à Madame Michèle SILBEREISEN, présidente du comité d'école. Elle fournit des explications quant au document provisoire. En ce qui concerne les demandes concernant les heures "hors contingent", elle remarque que l'avis du Ministère quant aux 23 unités pour les cours d'accueil et quant aux 46 heures pour le soutien du projet "Zesumme staark" fait encore défaut. Il est à noter que le ratio d'encadrement des heures "contingent" diminue constamment. En outre, elle explique que les nouveaux arrivants en relation avec l'achèvement de la résidence du "Fonds du Logement" n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs actuels étant donné qu'on ignore le nombre exact. Toutefois, l'école fondamentale se verra attribuer une institutrice pour les besoins spécifiques. À l'heure actuelle, trois postes sont à publier.

Informations générales concernant l'organisation de l'école: le nombre d'élèves s'élève à 426. La classe de transition sera de nouveau mise en place pour la prochaine année scolaire. En outre, un enseignant de l'IEBS (instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques) s'en chargera des enfants ayant des besoins spécifiques. La classe de logopédie sera maintenue, de sorte que la prise en charge régionale des enfants en question sera garantie.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, se renseigne si les nouveaux arrivants de la résidence du "Fonds du Logement" seront répartis équitablement dans les différentes classes. Madame Michèle SILBEREISEN répond par l'affirmative.

Monsieur Léon GLODEN (CSV) bourgmestre, remercie Madame SILBEREISEN pour la préparation et l'exécution du document et souligne l'excellent travail fourni par le personnel enseignant. Il souligne notamment l'engagement inlassable des enseignants durant cette période difficile due à la pandémie liée au corona.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine, se rallie aux remerciements et salue également l'excellente et rapide mise en œuvre des mesures de sécurité prescrites par le Ministère de l'Éducation. Elle remercie également les agents de la commune, qui se sont également engagés pour garantir la mise en œuvre des mesures de sécurité.

L'organisation scolaire 2020/2021 est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Règlement taxe pour l'utilisation du véhicule lave-vaisselle

Suite à une information du Ministère de l'Intérieur, le règlement en question est à redresser, notamment en ce qui concerne le remboursement de la caution. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3. Clubheim « op Flohr » : Plans et devis définitifs : 364.994,70.-€

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications.

Début des travaux : fin août 2020

Achèvement prévu : février 2021

Subside de la part du Ministère des Sports: 40%

Quant à la disposition et aux unités de mesure des locaux, Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, constate qu'elles ne correspondent pas aux besoins réels et fournit les exemples suivants : les locaux de stockage ne se situent pas à proximité du bar, la porte s'avère trop étroite pour permettre le passage du matériel. En tout, Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, est personnellement d'avis que le

"Clubhouse" ne s'avère pas très fonctionnel, mais il se base sur l'avis du Club de football qui s'est prononcé en faveur du projet. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, rappelle que les plans ont été élaborés en collaboration avec les responsables du CSG.

Les plans et le devis définitifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

4. Conventions

a) Approbation d'une convention portant sur la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, constate une fois de plus que le nombre de ces conventions augmente. C'est pourquoi il propose d'agrandir le parking souterrain prévu au lieu-dit « Place du Marché aux Bestiaux », qui sera construit dans le cadre de la rénovation du Centre culturel. Il propose de vendre ou de louer une partie des emplacements par le biais d'un bail à louage ou d'un bail emphytéotique. Cela permettrait de disposer d'un plus grand nombre d'emplacements de stationnement au centre-ville. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, évoque l'achèvement prévu du parking de la SNHBM et la construction du parking souterrain du centre culturel. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Approbation d'un avenant à une convention du 22 janvier 2016 portant sur l'exploitation de la buvette de la piscine municipale

Due à la situation actuelle du Covid19 et du fait que le bain en plein air n'a pu ouvrir ses portes qu'à une date ultérieure que prévue, le collège échevinal propose de réduire le loyer de 2.500.-€ à 1.000.-€ et ceci pour la saison en cours. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Convention concernant la coordination et le suivi régional des programmes de mesures en zone de protection autour des captages d'eau potable par un « animateur ressources eau potable ». Naturpark Möllerdall

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), fournit des explications. Ladite convention règle les dispositions concernant le comité d'accompagnement, l'animateur des ressources de l'eau potable et les modalités de financement. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

d) Convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, portant sur la participation financière à la surface de l'école de musique dans le projet du nouveau centre culturel

Subside pour la construction du nouvel Centre culturel – volet Ecole de musique : 6.705.702.-€.

5. Lotissement et reclassement d'une partie du domaine public en domaine privé communal

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

6. Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS : Adhésion au syndicat et approbation des statuts

Adhésion à une activité relative à la protection et la conservation de la nature et des ressources naturelles. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

7. Prise de position relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontalière de l'ONDRAF

La Belgique envisage de construire éventuellement un dépôt de déchets nucléaires directement à la frontière du Luxembourg. Accord unanime adoptant la prise de position contre un dépôt de déchets nucléaires.

8. Décision de principe concernant les dons en cas de décès de personnes liées à l'administration communale

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Après discussions et propositions de la part de Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, la décision de principe est approuvée à l'unanimité par le conseil communal avec lesdites propositions.

9. CIGR – Décision de renoncer au remboursement en faveur de la commune des recettes réalisées dans le cadre des activités du service de proximité en 2018

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

10. Compte administratif 2018 et compte de gestion 2018

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Le collège échevinal a répondu par une prise de position aux remarques prononcées par le Contrôle financier du Ministère de l'Intérieur.

Le compte de gestion de l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal. Le compte administratif de l'exercice 2018 est approuvé avec 6 voix (CSV/déi gréng) contre 5 voix (DP et LSAP).

11. Décompte de travaux : Réaménagement de la rue de l'Ecole

Le décompte de travaux qui s'élève à 614.720,56.-€ est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

12. Concessions cimetière

2 concessions cimetière sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

13. Subsides

a) Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché : 50.-€

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Discussion sur les subsides à accorder aux associations locales suite aux pertes subies dans le cadre de la pandémie Covid-19

En raison de la pandémie liée au corona, aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Afin de compenser la perte financière subie par les associations locales, une aide financière supplémentaire sera accordée sous forme de soutien par le conseil communal, selon des critères définis.

Propositions concernant les critères possibles : Ladite manifestation doit avoir eu lieu au cours des trois dernières années ; les associations bénéficient d'une majoration de 10% du subside réel avec un maximum de 1.000.-€ ; le subside annuel est doublé ; il est tenu compte non seulement des recettes liées aux manifestations, mais également des recettes des entrées telles que lors des manifestations sportives ou concerts ; le subside extraordinaire est versé aux associations au prorata en tenant compte d'un certain pourcentage ; les associations sont tenues de transmettre un dossier accompagné d'un relevé des pertes financières au collège échevinal.

Ces propositions seront analysées par le collège échevinal. Les critères seront présentés et discutés avec les associations locales lors d'une réunion d'information concernant le subside extraordinaire en date du 14 juillet.

14. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ Centre culturel / Information chantier : Les travaux préparatoires commenceront le 6 juillet. Les travaux de désamiantage débuteront le 9 juillet. Les travaux de démolition devraient commencer à la fin du mois de janvier 2021.
- ❖ Acquisition de biens immobiliers : Maisons situées à 34, et 36, rue Ste-Catherine en vue d'une éventuelle extension de la Maison relais et/ou des infrastructures scolaires.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Projet de recherche sur l'enrôlement forcé à Grevenmacher – en coopération avec l'université de Luxembourg (Uni Lëtzebuerg) et la Ville de Grevenmacher.
- ❖ Inscription du cimetière israélite dans la liste des monuments dignes d'une protection nationale : L'inventaire sera effectué dans les prochains jours.

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin :

- ❖ Statistiques "Ruffbus" : avril : 21 passagers, mai : 47 passagers.
- ❖ Bain en plein air : la cause de la fuite au bain en plein air a été détectée. L'axe de la vanne était défectueuse. En conséquence, la vanne ne pouvait plus être bougée ce qui impliquait qu'elle était bloquée dans une position légèrement ouverte. Cette panne n'a pu être détectée qu'au moment du dégagement de la vanne qui, par après, a été retirée. Le dégât a été immédiatement réparé.

15. Questions au collège échevinal

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère :

- ❖ Critique la publication tardive des rapports du conseil communal.

Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère :

- ❖ Se renseigne sur le bain en plein air, notamment sur des réactions éventuelles des visiteurs depuis son ouverture et des mesures de sécurité associées au Covid19. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, informe que le nombre maximum de visiteurs (450) n'a pas été atteint jusqu'à présent. Les visiteurs respectent les mesures de sécurité. Certains visiteurs ont pourtant critiqué le prix d'entrée, qu'ils estiment trop élevé, ainsi que la durée de séjour maximale de 4 heures.
- ❖ Rue de l'Eglise / Gehaansbach / égouts : se renseigne sur la véracité selon laquelle les eaux usées se déversent dans le « Gehaansbach » compte tenu du fait qu'un raccordement aux égouts d'une maison située dans la "rue de l'Eglise" fait défaut. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que cela sera vérifié par le service technique.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller :

- ❖ Barrière sur le trottoir dans la « rue de la Moselle » - pierres détachées de la corniche : il se renseigne quant au début des travaux de réfection. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les responsables ont été confrontés avec le fait que les travaux de réfection doivent être entamés le plus vite que possible afin de désamorcer la situation dangereuse.

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Salue le fait que le parking près de l'écluse est de plus en plus utilisé par les usagers de la route.
- ❖ Piste cyclable Grevenmacher-Luxembourg : Elle se renseigne sur la possibilité de prévoir une piste cyclable directe de Grevenmacher, via Betzdorf, vers la Ville de Luxembourg. La piste indirecte vers Luxembourg s'avère dangereuse. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que ce sujet fait objet des discussions au sein du gouvernement.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Salue les bancs du projet Leader, comme p. ex. ceux qui se trouvent près du Home pour personnes âgées. Dans ce contexte, elle évoque le banc d'un artiste près du quai Marie-Astrid qui se trouve dans un mauvais état et se renseigne sur la possibilité de contacter l'artiste pour que ce dernier restaure ledit banc.
- ❖ UCAG - crédit spécial 50.000.-€ : Elle se renseigne, si le montant a été converti en bons d'achat. Madame Tess BURTON (LSAP), présidente de l'Union commerciale, informe que le crédit spécial n'est pas exclusivement destiné pour le convertir en bons d'achat, mais aussi comme un soutien financier pour les commerçants. Le crédit spécial a été utilisé pour acheter des désinfectants et des matériaux afin de se conformer aux mesures de

sécurité en rapport avec le Covid19. En outre, des investissements ont été réalisés en ce qui concerne la publicité (vidéo Facebook, « Summerfsoldefest », Braderie). Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre propose d'informer les citoyens quant aux activités de l'Union commerciale dans un prochain bulletin municipal.

- ❖ Fête annuelle pour les personnes âgées en octobre : Au cas où ladite fête n'aura pas lieu, dû à la situation du Covid19, l'annulation sera annoncée dans le bulletin municipal au mois de septembre.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère:

- ❖ Se renseigne sur la possibilité de planter des arbres près du quai de la Marie-Astrid. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre informe que cela n'est pas possible.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller :

- ❖ Bistrot - Covid19 : Il se renseigne sur la véracité qu'un certain bistrot, situé dans la rue de Trèves, ne respecte pas les heures de fermeture ni la réglementation relative au bruit . Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'aucune réclamation ne lui est parvenue à ce sujet jusqu'à présent.

Une affaire du personnel est traitée lors de la séance à huis clos.